



# REGLEMENT SAISON 2025-2026 CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

## PREAMBULE

Coefficient pour les points classement individuel : 1,5.

## 1. DISPOSITIONS GENERALES

Le Critérium Fédéral est réservé aux joueurs ou joueuses en possession d'une licence FFTT compétition ou dirigeant validée pour la saison en cours. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un droit d'inscription forfaitaire par l'intermédiaire de son association.

### 1.1. Organisation sportive

L'échelon départemental comprend 4 tours et plusieurs divisions selon la catégorie.

Ces divisions en fonction des points classement des joueurs ou joueuses.

En seniors dames et messieurs, un joueur qui ne souhaite pas participer à un tour doit obligatoirement supprimer son inscription pour ce tour 7 jours avant la compétition.

### 1.2. Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans une division de sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points classement et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

### 1.3. Cotations et classement

A chaque tour du Critérium Fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon l'article 4.2 et le barème de l'annexe B.

Lorsqu'une circonstance exceptionnelle (comme une erreur lors de la confection des poules par exemple) empêche un joueur ou une joueuse de participer à un tour, il lui est attribué un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il ou elle aura marqués au cours des autres tours de la saison.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

### 1.4. Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur n'est pas présent à l'heure de la fin du pointage, il est déclaré absent pour ce tour et ne peut y participer.

### 1.5. Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à la Commission Sportive Départementale de statuer sur les cas particuliers, compte tenu des motifs évoqués et après enquête.

Pour les divisions départementales, le juge arbitre est habilité à prendre lors de la compétition toutes les décisions qui s'imposent, après avoir pris l'avis du responsable départemental du Critérium Fédéral, dans la mesure de ses possibilités.

Le juge arbitre adresse à l'issue de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de l'épreuve, notamment sur les incidents.



## 1.6. Mutation

Tout joueur muté en cours de saison garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

## 1.7. Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et son congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

## 1.8. Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les joueurs qui s'inscrivent avant la date limite d'engagement sont incorporés dans l'ordre du dernier points classement officiel.

## 1.9. Forfaits et abandons

1. Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité, il doit prévenir le Comité Départemental 4 jours avant la compétition. Après ce délai, le joueur marque 0 point pour le tour considéré et descend d'une division si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours.
2. Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours, qu'il soit excusé ou pas. Toutefois sur demande exceptionnelle, un joueur peut être réintégré par la Commission Sportive Départementale, pour le ou les tours suivants. Il ne peut en aucun cas monter en division régionale.
3. Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduit automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement.
4. Un joueur suspendu par une instance disciplinaire n'est pas considéré comme forfait, il marque 0 point et descend d'autant de divisions que de tour(s) passé(s) durant sa suspension.
5. Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer, il marque les points en fonction de la place obtenue, sauf pour la catégorie Elite messieurs, voir dernier paragraphe de l'article 3.6.
6. Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.
7. Toutefois, si un joueur fournit un certificat médical dans les 2 jours qui suivent un tour du Critérium Fédéral, il marquera les points en fonction de la place obtenue.
8. Tout joueur qui abandonne descend dans l'échelon immédiatement inférieur sauf s'il présente un certificat médical dans les 2 jours.

## 2. ORGANISATION SPORTIVE

### 2.1. Catégories d'âge

Pour le Critérium Fédéral départemental, il existe 5 catégories en messieurs, 4 en dames et 1 catégorie mixte :

- moins de 9 ans messieurs (à partir de 8 participants) sinon intégrés avec les moins de 11 ans
- moins de 11 ans messieurs
- moins de 11 ans messieurs
- moins de 13 ans messieurs
- moins de 15 ans messieurs
- moins de 11 ans dames
- moins de 11 ans dames
- moins de 13 ans dames
- moins de 15 ans dames



- moins de 19 ans messieurs
- Elite (Seniors) mixte
- moins de 19 ans dames

## 2.2. Divisions

### 2.2.1. Catégories Jeunes

Pour chaque catégorie, des divisions (D1, D2, etc.) seront constituées de 16 joueurs.

S'il reste 8 joueurs et moins dans la dernière division, ils seront intégrés dans la division supérieure (ex : de D3 vers D2). Donc celle-ci passera de 16 à 24 joueurs.

S'il n'y a moins de 32 joueurs pour le tour considéré, une seule division sera constituée.

### 2.2.2. Catégorie Elite (Seniors) mixte

Chaque division sera constituée de 32 joueurs (Division 1, 2, etc.), sauf la dernière qui pourra aller jusqu'à 64 joueurs.

La division 1 comportera 32 joueurs en respectant les descentes de régionale et les montées de la division 2.

## 3. DEROULEMENT SPORTIF

### 3.1. Durée des parties

Quelle que soit la catégorie, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

### 3.2. Formule du Critérium Fédéral

Pour toutes les catégories, la compétition se déroule avec les balles plastiques homologuées par la FFTT.

Pour toutes les catégories jeunes, division 1 : poules de 4 joueurs puis tableau KO de 16, classement intégral

Pour les catégories jeunes, division 2 et inférieures et catégories Elite messieurs :

- De 1 à 7 joueurs : 1 poule unique
- Pour 8 joueurs : 2 poules de 4 joueurs puis tableau KO de 8 (tableau KO 8 – N° 3)
- De 9 à 11 joueurs : 2 poules puis tableau KO 8 – N° 3 modifié
- De 12 à 16 joueurs : 4 poules puis tableau KO 16 – N° 11
- De 17 à 20 joueurs : 4 poules puis tableau KO 24 – N° 17
- De 21 à 24 joueurs : 4 poules puis tableau KO 24 – N° 18
- De 25 à 32 joueurs : 8 poules puis tableau KO 32 – N° 22

### 3.3. Placement des joueurs

#### 1. Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les joueurs qui s'inscrivent avant la date limite d'engagement sont incorporés en fonction de leurs points-classement dans l'ordre du dernier classement officiel.

**Rappel :** les montées définies à l'article 3.5 de ce règlement au 4e tour de la saison précédentes sont acquises et les joueurs sont incorporés au 1er tour en fonction de leurs points/classement.

Un joueur peut s'inscrire au Critérium Fédéral à n'importe quel moment de la saison, mais il est incorporé, au niveau départemental en fonction de ses points-classement au 1er tour. Un joueur peut être incorporé dans une division à un autre tour en tenant compte de ses points-classement, mais est rétrogradé d'autant de divisions que de tours passés. Le nombre d'incorporés sur le 2e, 3e ou 4e tour ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi entier), avec la restriction que ces joueurs aient plus de points/licence que le joueur ayant le moins de points/licence dans le tableau concerné.

#### 2. Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en fonction de leurs points/classement dans l'ordre du dernier classement officiel.



3. À partir du second tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). En cas d'égalité, la priorité est donnée à celui qui a le plus de points/classement ; en cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au plus jeune. Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est rétrogradé d'une division et placé devant les joueurs qui se maintiennent dans la division concernée.
4. Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1<sup>er</sup> tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.
5. Le placement des joueurs à l'issue des poules qualificatives s'effectue selon l'article **I.305** du [Règlement Sportif 2024 FFTT](#).

### 3.4. Modalités de classement des joueurs dans une poule

1. Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point.
2. Lorsque deux participant(e)s terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposé(e)s.
3. Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points/parties, il est établi un nouveau classement entre les ex aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points/parties, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si l'égalité persiste le quotient des points gagnés par les points perdus.
4. Dès que l'un (ou plusieurs) des ex aequo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.
5. En cas d'égalité persistante, un tirage au sort est effectué.

### 3.5. Montées

#### 3.5.1. Montées de Départementale 1 en Régionale à l'issue des 3 premiers tours

##### 1. Messieurs

- Tableau Elite : 3 montées en Régionale 2, plus 1 montée supplémentaire à l'issue des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> tours
- Tableaux -19, -15, -13 et -11 ans : 2 montées en Régionale 2

##### 2. Dames

- Tableau Elite : 1 montée en régionale 2 par ordre décroissant des divisions où les joueuses évoluent
- Tableaux -19, -15, -13 et -11 ans : 2 montées en Régionale 1 (en tenant compte du regroupement avec le 77)

#### 3.5.2. Montées de Départementale 1 en Régionale à l'issue du 4<sup>e</sup> tour de la saison en cours

La Commission Sportive Régionale se réunit pour étudier si le principe des montées à l'issue du 4<sup>e</sup> tour de la saison écoulée est maintenu ou si les chiffres « des montants » doivent être revus.

#### 3.5.3. Montée(s) supplémentaire(s) exceptionnelle(s)

La Ligue pourra éventuellement en cours de saison, accorder une ou plusieurs montées supplémentaires aux Comités Départementaux, afin de tenir compte des descentes des divisions supérieures.

#### 3.5.4. Principe des montées dans les autres divisions départementales

1. Toutes catégories sauf D1 - 9 ans
  - De 1 à 8 joueurs : 2 montées
  - De 9 à 12 joueurs : 3 montées
  - De 13 à 16 joueurs : 3 montées
  - De 17 à 24 joueurs : 4 montées
  - De 25 à 32 joueurs : 4 montées

2. Montée à l'issue du 4<sup>e</sup> tour en catégorie élite ; seuls les vainqueurs des divisions accèdent à la division supérieure pour la saison suivante.

### 3.6. Descentes

Elles sont fonction des descentes de Régionale et du nombre de montées dans les différentes divisions départementales. Les descentes sont effectuées par rapport aux joueurs présents lors de la compétition. Les joueurs absents ne peuvent pas empêcher un joueur présent de descendre de division.

Tout joueur non désinscrit pour un tour qui est forfait, ou qui abandonne dans le tableau final avant sa dernière partie, descend, sauf si un certificat médical justifiant l'absence ou l'abandon est envoyé au Comité Départemental dans les 48 heures.

## 4. DISPOSITIONS DIVERSES

### 4.1. Ordre des parties dans une poule

Voir paragraphe ANNEXE A : Ordre des parties dans une poule.

### 4.2. Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

Ce tableau concerne les messieurs et dames

ÉCHELON	National		Régional		Départemental					
	1	2	1	2	1	2	3	4	5	6
Elite	A	B	C	D	E	F	F	G	G	G
- 19 ans*		C	D	E	F	G				
- 15 ans*		D	E	F	G	H				
- 13 ans*		E	F	G	H	I				
- 11 ans*		F	G	H	I	J				
- 9 ans*					J	K				

\*Ages au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours

Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur

### 4.3. Arbitrage

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs et les joueuses arbitrent à la demande du Juge-Arbitre. Ils sont notamment tenus avant de quitter la salle, de demander au Juge-Arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer. Dans le cas contraire ou en cas de refus d'arbitrage, 3 cas se présentent à l'issue du tour concerné :

- Le joueur devait monter dans la division supérieure : il ne monte plus (donc se maintient), ce qui provoque la montée d'un autre joueur ;
- Le joueur devait se maintenir : il descend dans la division inférieure, ce qui provoque le maintien d'un autre joueur ;
- Le joueur devait descendre : il descend de deux divisions.

Un changement de saison ne peut avoir pour effet d'accélérer la remontée d'un joueur ainsi sanctionné.



Dans tous les cas, en termes de points marqués, le non-arbitrage entraîne les mêmes conséquences qu'un abandon au cours de la partie précédant ce refus (voir article 1.9). Un rapport doit être adressé par le Juge-Arbitre à la Commission Sportive Départementale dans les plus brefs délais.

## ANNEXE A : ORDRE DES PARTIES DANS UNE POULE

- Poule de trois avec un ou trois qualifié(s) par poule

1er tour	2e tour	3e tour
1-3	2-3	1-2

- Poule de trois avec deux qualifiés par poule

1er tour	2e tour	3e tour
1-3	1-2	2-3

- Poule de quatre joueurs avec un ou trois qualifié(s) par poule

1er tour	2e tour	3e tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4

- Poule de quatre joueurs avec deux qualifiés par poule

1er tour	2e tour	3e tour
1-3	1-2	1-4
2-4	3-4	2-3

- Poule de cinq joueurs avec un qualifié par poule

1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	5e tour
2-5	1-5	1-4	1-3	1-2
3-4	2-3	3-5	2-4	4-5

- Poule de cinq joueurs avec deux qualifiés par poule

1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	5e tour
2-5	1-4	1-3	1-2	1-5
3-4	3-5	2-4	4-5	2-3

- Poule de six joueurs avec un qualifié par poule

1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	5e tour
1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
2-5	4-6	3-5	2-4	3-6
3-4	2-3	2-6	5-6	4-5

- Poule de six joueurs avec deux qualifiés par poule

1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	5e tour
1-6	1-4	1-3	1-2	1-5
2-5	3-5	2-4	3-6	4-6
3-4	2-6	5-6	4-5	2-3

## ANNEXE B : BAREME DE COTATION

Place	Nombre de joueurs												
	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32	48
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	85
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	70
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55	60
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45	54
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40	52
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37	50
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35	48
9				2	5	10	15	20	22	22	25	33	38
10					2	5	10	15	19	19	24	32	37
11						2	5	10	16	17	23	31	36
12							2	7	13	15	22	30	35
13								5	11	13	17	29	34
14								4	9	11	15	28	33
15								3	7	9	13	27	32
16								2	5	7	11	26	31
17									3	5	9	23	30
18									2	4	8	20	29
19										3	7	17	28
20										2	6	15	27
21											5	13	26
22											4	12	25
23											3	11	24
24											2	10	23

Nb joueurs	Places																							
	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
32	9	8	7	6	5	4	3	2																
48	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2